



CCA/DM/JD/BS/ – 2009-2010 / 03

Paris, le 15 février 2010

**MM. les Présidents de Comités**  
**MM. les DTA**

**SAISON 2009/2010**

## **Note C.C.A. n°5**

# **SECURITE DU JEU ET DES JOUEURS**

Lors d'un même weekend, deux joueurs viennent à nouveau d'être blessés gravement sur des accidents de jeu.

L'un d'entre eux a eu lieu lors d'une mêlée ordonnée. Les premières séquences d'engagement ont été ordonnées conformément à la règle et tous les joueurs étaient bien positionnés, lorsque l'arbitre a dit « entrez ». Alors que les autres joueurs s'engageaient pour former la mêlée, le pilier droit de l'une des équipes s'est redressé subitement de sa position fléchie, provoquant la blessure du talonneur à ses côtés.

Un autre accident a impliqué un joueur qui venait de gagner le ballon en touche et qui est allé au sol, des partenaires venant immédiatement en soutien sur lui pour rendre le ballon disponible.

Ces accidents graves m'amènent à insister à nouveau sur les principales consignes qui vous ont été rappelées lors des stages nationaux, inter territoriaux ou réunions sécurité territoriales.

### ***Séquences d'engagement en mêlée pour les catégories C et D :***

« FLEXION » : chaque joueur doit se lier à son partenaire  
doit s'accroupir  
doit adopter la position horizontale du dos  
doit regarder vers l'adversaire  
doit marquer un temps d'arrêt

« LIEZ » : chaque pilier doit se lier à son adversaire direct par le bras extérieur  
doit maintenir la position horizontale du dos  
doit marquer un temps d'arrêt

« STOP » : maintenir la position horizontale du dos  
marquer un temps d'arrêt

« ENTREZ » : entrer au contact

***Poussée en mêlée pour les catégories C et D :***

La poussée en mêlée n'est autorisée que pour le seul gain du ballon et sur 1,50 mètre maximum. Ainsi, dès lors que le ballon est gagné, aucune équipe ne peut plus pousser :

- celle qui l'a gagné pour bonifier son gain,
- celle qui l'a perdu pour le regagner

***Plaquages dangereux :***

Le fait de soulever un adversaire dans un plaquage et de le projeter vers le sol, de manière à ce que sa tête ou la partie supérieure de son corps entre en contact avec le sol, est un plaquage dangereux.

***Dispositions spécifiques FFR – Règle 15 :***

- § 1.3 – pour toutes les rencontres de catégorie C et D, toute percussion ou plaquage avec la tête en avant vers l'adversaire ou le sol est interdite
- § 1.4 - pour toutes les rencontres de catégorie C et D, tout joueur porteur du ballon ne peut aller volontairement au sol sans avoir été plaqué (sauf pour faire un touché en but)
- § 1.5 - pour toutes les rencontres de catégorie C et D, à la suite d'un plaquage, le ballon étant libéré, les joueurs qui arrivent au soutien ne peuvent entrer en contact avec l'adversaire que dans la zone de plaquage (1 m autour du ballon)
- § 3.1 – pour toutes les rencontres des catégories B, C et D, la pratique du squeeze ball est interdite (il s'agit d'une action du porteur du ballon au sol qui fait passer le ballon entre ses jambes afin qu'il soit récupéré par un partenaire).

Sachant pouvoir compter sur votre entière collaboration pour une diffusion immédiate à tous les arbitres et aux clubs de votre Comité, **je demande aux arbitres les plus grandes vigilance et rigueur dans l'application de ces consignes.**

Je vous prie de croire, Monsieur le Président et Monsieur le D.T.A., à l'assurance de mes sentiments sportifs les meilleurs.

Le Président de la C.C.A.



**Didier MENE**

**Copies :**

- Bureau Fédéral
- CCA